



Numéro de l'acte	2022-111-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N°2022-111

TRAVAUX : TRAVAUX DE DRAGAGE DU BRAS-MORT DU CANAL DE NEUFOSSE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-2

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019.

Vu la délibération n°2020-124 du 15 octobre 2020 définissant les conditions de recours à la Commission d'Appel d'Offres.

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage délégué à la CAPSO,

Un marché public à procédure adaptée ouverte a été lancé le 17 août 2022 pour les travaux de dragage du bras-mort du canal de Neufossé pour l'extraction de 10 500m³ de sédiments, estimés à :

Estimation globale : 750 000,00 € HT, soit 900 000,00 € TTC.

La date limite de remise des offres a été fixée au 14 septembre 2022 à 17h00.

1 offre a été reçue dans les délais :

- **Société LEBLEU** pour un montant de 739 400,00 € HT,

Suite à l'analyse des offres effectuée en collaboration le cabinet IXSANE et les services de la CAPSO, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 novembre 2022 et a décidé de retenir :

- **La Société LEBLEU** pour un montant de 739 400,00 € HT, soit 887 280,00 € TTC

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : SE PRONONCE favorablement sur l'attribution de ce marché de travaux de dragage du bras-mort du canal de Neufossé,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces s'y afférent avec la société déclarée attributaire.

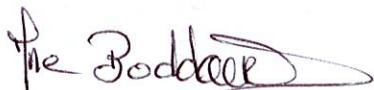
ARTICLE 3 : RAPPEL que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

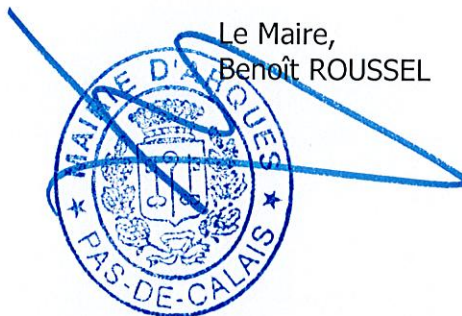
- Votes favorables 21
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.